

**Communauté de Communes
Centre Haut-Rhin**

Concertation publique sur le dossier de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin en vue de permettre la restructuration sur site et l'extension de l'entreprise industrielle LIEBHERR.

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103.2 et suivants, L.153-54 à L.153-59 ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 mars 2023 engageant la déclaration de projet et fixant les modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et toutes autres personnes concernées

Par arrêté n°13/2023 du 25 mai 2023, le Président de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin a ordonné l'ouverture de la concertation publique sur le dossier de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin en vue de permettre la restructuration sur site et l'extension de l'entreprise industrielle LIEBHERR.

Cette concertation publique est ouverte à compter du 6 juin 2023 selon les modalités citées à l'article 1^{er}. Les premiers éléments d'étude, régulièrement complétés, sont mis à disposition à cette date. Un arrêté du Président fixera la date de clôture de la concertation publique. Après clôture, un bilan de la concertation sera tiré par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

En application de la délibération du Conseil Communautaire du 23 mars 2023, la concertation publique sur le dossier de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI se déroulera comme suit :

- Mise à disposition du dossier de présentation de la déclaration de projet et de la mise en compatibilité du PLUI sur le site internet de la communauté de communes (<https://ccchr.fr/urbanisme/plui/>) du PLUI et sur le site internet de la commune de Niederhergheim, commune d'implantation du projet : (<https://www.niederhergheim.com/articles.php?lng=fr&pg=1199&mnuid=523&tconfig=0#z2>)
- Mise à disposition d'un dossier papier au siège de la communauté de communes (CCCHR 6, Place de l'Eglise 68190 au Rez-de-Chaussée du bâtiment (R.D.C.) à l'accueil aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- Le dossier tenu à disposition du public (sur les sites internet et en version papier) sera complété au fur et à mesure de l'avancée des études. L'avis de l'autorité environnementale ainsi que le compte rendu de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées seront également mis à disposition dès réception.
- Le public pourra formuler ses observations :
 - Par courrier et courriel adressé à l'attention de M. le Président du Centre Haut-Rhin par courrier (Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin 6, Place de l'Eglise 68190 ENSISHEIM) ou par mail (urbanisme@ensisheim.net) ou adressé à l'attention de Monsieur le Maire par voie postale à la Mairie de Niederhergheim (Mairie de Niederhergheim 6, Place de l'Eglise 68127 NIEDERHERGHEIM) ou par mail (mairie@niederhergheim.fr).
 - Dans un registre de concertation mis à disposition avec le dossier papier aux jours et horaires habituels d'ouverture au siège du Centre Haut-Rhin (accueil du R.D.C. 6, Place de l'Eglise 68190 ENSISHEIM, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux).

L'arrêté du Président mettant à la concertation le projet dossier de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin en vue de permettre la restructuration sur site et l'extension de l'entreprise industrielle LIEBHERR peut être consulté au siège de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et sur son site internet, ainsi que sur le site internet de la commune de Niederhergheim.